



DECRET D/2024/ 0162 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT LIMOGEAGE D'UN HAUT CADRE A LA PRESIDENCE DE
LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration Publique ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2021/0059/PRG/CNRD/SGG du 02 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Présidence de la République ;
- Vu** le Communiqué N° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

Article 1^{er} : Monsieur **Sékou Sanfina DIAKITE**, précédemment Conseiller chargé de l'Energie et de l'Hydraulique à la Présidence de la République, est limogé pour manque de résultats.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature, et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 31 AOUT 2024

Général Mamadi DOUMBOUYA

